

Groupe déchets/Recyclage Info n°6 : **La déchèterie et moi !**

Que peut on déposer à la déchèterie de Sucé ?

Les cartons, les déchets verts, le tout-venant, les gravats, le bois, les souches, le verre, le papier, l'huile de vidange, les déchets dangereux des ménages, les DEEE et le mobilier. De 1 à 3 fois/mois la ferraille (retrouvez les dates sur le site www.cceg.fr)

Des précisions :

- cartons : pliés et vidés
- déchets verts : à garder plutôt chez soi car leur gestion coûte cher au contribuable et ils ont un intérêt pour le jardin en paillage ou dans le compost, pensez au broyage
- déchets dangereux des ménages : peintures, solvants, colles, détergents...
- DEEE : déchets d'équipement électrique et/ou électronique : ordinateur, cafetière, écran, frigo... mais avant de jeter, avez-vous pensé au Repair Café ?

Pour plus d'infos : <http://www.cceg.fr/vos-services/dechets-collecte-et-prevention/horaires-d-ouverture-et-informations-pratiques-3904.html>

